

Compte rendu de Conseil Municipal du 16/09/2014

- **Présents** : ALPY Joël (Maire), RATTE Henri (1er adjoint), SCHENCK Marie-Paule, BERQUAND Stéphane.

- **Absents** : DUSSOUILLEZ Pascale, VERNEREY Denis, FRANCOIS Anouck.

- **Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 19/05/2014 à l'unanimité.**

- **Les travaux du regard de l'ancien chalet** ont été effectués par l'entreprise DOLE au mois de Juin 2014.

- **Participation du coût de fonctionnement de la STEP pour l'année 2013 :**

Coût total : 7 472,88 € HT

Ce qui représente pour la commune 148,07 € TTC soit 24,68 €/foyer raccordé.

- **Coût du fonctionnement et participation au Périscolaire de l'Association Arc-en-Ciel :**

Rencontre avec M Florent SERRETTE pour la nouvelle organisation des rythmes scolaires ; Le budget prévu pour l'année scolaire 2014-2015 est de 37 000 €, une convention sera établie pour fixer le montant des participations pour chacune des communes. Une personne a été recrutée pour l'accompagnement des enfants dans le bus.

- **Conduite d'évacuation des eaux pluviales au-dessus du Lotissement Le Vesné :**

La conduite déviée suite au non-respect de l'implantation sur le public, a été réparée par les établissements CHAGROT dans les normes pour la somme de 792,75 €.

La facture des Ets JEANNIN pour l'épaulement des chemins a été mise en attente. Un accord a été trouvé avec l'entreprise, le Conseil municipal valide cet accord, la facture sera prochainement réglée.

- **Eclairage extérieur à l'entrée de la Mairie :**

Deux devis ont été demandés soit Entreprise BLONDEAU pour la somme de 490,60 € et Entreprise CUINET Thierry pour la somme de 370,80 €. Le Conseil municipal valide l'offre de l'entreprise CUINET Thierry et donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation.

- **Chéneaux de la Mairie :**

3 devis ont été demandés soit Entreprise GODIN pour un montant de 1 810 €, Entreprise

GUILLEMIN pour un montant de 1 810 €, Etablissement BESSON, sans réponse.

Le conseil Municipal valide l'offre de l'entreprise GUILLEMIN et donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation.

Un débat s'est installé sur l'opportunité de changer la totalité des chéneaux vu l'état. Un devis complémentaire sera demandé à l'Entreprise GUILLEMIN.

- **Opération brioche du 6 au 12 octobre 2014 pour l'Apei.**
- **Taxe d'aménagement sur nouveaux permis de construire :** Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux à 0 %.

Fin de séance à 22 H 00.